

Si les dispositions qui précèdent agréent au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note ainsi que votre réponse à la présente constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entre en vigueur à la date de votre réponse et qui prévoit la mise sur pied à Edmonton d'installations de prédédouanement des États-Unis, conformément à l'Article II b) de l'Accord relatif au prédédouanement dans le domaine du transport aérien, conclu le 8 mai 1974.

Veuillez agréer, Madame, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

THOMAS O. ENDERS

L'honorable Flora MacDonald,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa